



Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le projet d'agglomération RUN (volet transports et urbanisation) et la réalisation des mesures de sa première phase

Madame la présidente,
Mesdames,
Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le projet d'agglomération est un instrument de planification portant en particulier sur l'urbanisation et les transports et permettant de coordonner les thèmes transversaux d'une agglomération. Il s'appuie sur la collaboration horizontale (entre communes à l'intérieur de l'agglomération) et verticale (Confédération – Canton – agglomération) et fixe les conditions d'organisation, de financement, ainsi que l'échéancier de la mise en œuvre des mesures, en impliquant les différents partenaires concernés.

Le présent rapport d'information vise à poser dès aujourd'hui le cadre dans lequel s'inscrira la réalisation de ces mesures. Un rapport identique est soumis dans le même temps par les Conseils communaux des trois villes du Canton et des communes de la COMUL¹ à leur Conseil général. Dans le même temps, il est soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Ces démarches parallèles et coordonnées illustrent le large partenariat et la solidarité sur lesquels est basé ce programme. Certains exécutifs soumettent d'ailleurs à cette occasion à leur législatif les premières demandes de crédit liées à la réalisation des premières mesures du projet d'agglomération RUN.

Les Chambres fédérales ont créé en 2006 le fonds d'infrastructure, qui permettra de consacrer 3,4 milliards de francs sur 20 ans à soutenir la mise en œuvre des projets d'agglomération, et ce dès 2011. Une première tranche de 1,5 milliards de francs sera libérée à fin 2010 pour un premier paquet de mesures (dites "A"), dont la réalisation débutera dès 2011. Ce montant sera partagé entre les quelque 30 agglomérations ayant soumis un projet.

Le part de la Confédération aux mesures du projet d'agglomération du RUN pour cette phase est indiquée dans le tableau ci-après.

Le projet d'agglomération RUN

Le canton de Neuchâtel est fortement exportateur. Pourtant, aucune de ses villes n'atteint le seuil de 100'000 habitants minimal pour se positionner avantageusement sur les scènes nationale et internationale. En outre, son territoire est divisé par un antagonisme haut/bas pluriséculaire, renforcé par une opposition villes/campagnes tout aussi ancienne. La stratégie RUN vise à dépasser ces divisions et à mettre en réseau les forces urbaines du canton, dont les atouts sont complémentaires, pour qu'elles fonctionnent comme une seule et même agglomération, plus puissante sur les scènes nationale et internationale, et profitant ainsi à la prospérité de l'ensemble du canton.

¹ La Communauté urbaine du Littoral (COMUL) est constituée de 12 communes du Littoral Neuchâtelois dont la Ville de Neuchâtel, unies dans la mise en œuvre de projets communs.

De ce fait, les communes urbaines sont les véritables moteurs du développement économique de la région. Elles hébergent 70% des habitants et 80% des emplois du canton, proportion que la mise en place des pôles de développement fera encore croître à l'avenir.

Le RUN a déposé un seul et unique projet d'agglomération en décembre 2007. Il intègre les trois villes du canton, ainsi que les communes d'agglomération offrant un degré d'urbanité reconnu.

Le projet d'agglomération RUN comprend de nombreuses mesures, notamment dans les domaines d'action suivants qui déploient leurs effets sur tout ou partie de l'agglomération :

- stratégie et mise en œuvre des pôles de développement économiques d'importance cantonale;
- revalorisation du corridor Morteau / La Chaux-de-Fonds;
- amélioration de la desserte en transports publics;
- gestion du stationnement et création de P+R;
- promotion de la mobilité douce et modération du trafic en zone urbaine;
- aménagements d'espaces publics dans les trois villes;
- liaisons ferroviaires et routières aux niveaux interrégional et international.

Le TransRUN constitue la mesure-phare du projet d'agglomération. Il est l'élément autour duquel s'articule l'ensemble de la desserte des régions par trains et par bus. Le projet d'agglomération du RUN déposé auprès de la Confédération en décembre 2007 a été complété en juin 2008 par un rapport spécifique sur la mobilité douce (piétons et cyclistes) comprenant également des propositions d'actions variées dans ce domaine.

Évalué par la Confédération en 2008, le projet d'agglomération RUN a obtenu 8 points sur un total possible de 12. Ce résultat le place parmi les dix meilleurs de Suisse. Compte tenu de ce bon résultat d'une part, et du coût relativement élevé du projet (au regard de la population concernée) d'autre part, le Conseil fédéral propose aux Chambres de fixer le taux de 35% pour les contributions de la Confédération aux mesures ou paquets de mesures cofinancés du projet d'agglomération RUN.

Le tableau ci-dessous contient les mesures que la Confédération estime prêtes à être réalisées entre 2011 et 2014 (paquet A) et qu'elle envisage de cofinancer (Le TransRUN, dont la réalisation débutera en 2015, est inclus dans le paquet B):

Mesure	Coûts adaptés par la CH (base 2005, rapport examen déc.2008) ²	Contrib. Fédérale = 35%
	[MFr.]	[MFr.]
La Chaux-de-Fonds: Nouvelle Gare Morgarten	1.6	0.6
Réorganisation de l'interface TC pour plusieurs lignes à St-Blaise, dont électrification du nouveau tracé du trolleybus no 7 St-Blaise-Etoile (Marin-Epagnier)	1.7	0.6
Neuchâtel: Place Numa-Droz/nouvelle gestion du trafic (aménagement, réorganisation de l'espace public)	2.8	1.0
La Chaux-de-Fonds: Nouvel aménagement de la Place de la Gare	5.4	1.9
La Chaux-de-Fonds: Revalorisation Av. Léopold-Robert	3.2	1.1
La Chaux-de-Fonds: Voies trolleybus TRN rues Armes-Réunies et Docteur-Coullery	1.7	0.6
Le Locle: Aménagements Place du 1er-Août pour bus	0.5	0.2
Le Locle: Voies bus en traversée de localité	0.2	0.1
Le Locle: Aménagement et exploitation de carrefours et de voiries	3.7	1.3
Mobilité douce mesures liste A, y c. ascenseur Le Locle	27.3	9.6
Total	48.1	17.0

² Les coûts réels des mesures, telles qu'elles seront réalisées dès 2011, différeront inévitablement et parfois largement des coûts indiqués dans ces tableaux, résultant d'estimations de 2007

Calendrier

Les demandes de crédit présentées aux législatifs par le présent rapport concernent uniquement les mesures dont la réalisation débutera en 2011 ou en 2012. Pour ces mesures, l'ARE a demandé à recevoir les avant-projets jusqu'au 31 décembre 2009, délai qui a pu être tenu grâce au considérable travail fourni par l'ensemble des partenaires au projet. Pour les mesures liées aux transports publics, les avant-projets ont en général été réalisés par les entreprises de transport concernées, pour ceux liés aux aménagements urbains et de voirie, par les communes, et notamment les trois villes. Pour les mesures concernant la mobilité douce la réalisation des avant-projets a été confiée à un bureau spécialisé, mandat cofinancé par l'Etat et les communes.

A fin 2010, l'ARE signera avec chaque agglomération de Suisse un accord sur les prestations comprenant toutes les mesures « A » y compris celles non financées par la Confédération. L'accord sur les prestations fixera les responsabilités respectives dans le cadre de la mise en œuvre des mesures, les principes généraux relatifs au financement et les exigences en matière de suivi et de contrôle des effets. Avant le lancement des travaux pour chaque mesure et une fois toutes les autorisations délivrées, les offices fédéraux concernés et les cantons signeront des conventions de financement.

En 2012, de nouvelles demandes de crédit viseront la réalisation des mesures prévues en 2013 et 2014. Les mesures prévues en 2015 et au-delà, comme le TransRUN, feront l'objet d'un projet d'agglomération RUN de 2ème génération qui sera remis à mi-2012 à la Confédération.

Conclusion

Conjointement, dans la durée et dans l'espace, les mesures du tableau ci-dessus et les mesures « mobilité douce » à venir auront un réel impact sur la situation des transports et de l'urbanisme dans les communautés urbaines du Littoral et des Montagnes neuchâteloises:

- « Conjointement » signifie que les effets des mesures se renforcent et se multiplient les uns les autres. Vouloir estimer l'effet d'une seule mesure prise séparément n'a pas de sens.
- « Dans la durée » signifie que cet effet de synergie ne se déploiera pas immédiatement, les mesures étant réalisées progressivement, au gré des octrois d'autorisations et des possibilités de financement des pouvoirs publics.
- « Dans l'espace » signifie que les effets des mesures ne se limitent pas au territoire étroit dans lequel elles se situent mais qu'elles ont au contraire un effet sur l'ensemble du réseau.

En se prononçant le moment venu sur les demandes de crédits objets des rapports qui leur seront adressés prochainement, les autorités législatives des communes concernées et du canton apporteront leur pierre à un édifice bien plus large que le périmètre de leur juridiction. Chaque mesure concerne donc solidairement chaque commune ainsi que l'Etat, les bénéfices de l'ensemble des mesures se répartissant sur l'entier du périmètre de l'agglomération voire au-delà

La liste des mesures qui concernent Bevaix est annexée au présent rapport. Le montant total des mesures sera ajouté au plan des investissements 2010-2015. Ces dossiers feront l'objet de demandes de crédit en temps utile.

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, nous vous prions de prendre acte de ce rapport d'information relatif au projet d'agglomération RUN.

Au nom du Conseil communal	
Le président :	Le chef du dicastère :
Louis Dubois	Berthier Perregaux

Bevaix, le 15 novembre 2010

Annexe : Liste des mesures « A » envisagées à Bevaix à l'horizon 2014.